

SARPI MINERAL FRANCE
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS
DANGEREUX
427 ROUTE DU HAZAY
78520 LIMAY
FRANCE

Noyelles-Godault, le 2 janvier 2024

Objet : Poursuite de la concertation autour du projet d'ISDD à Hersin-Coupigny (62).

Mesdames et Messieurs les Maires,

Comme vous le savez, la société SARPI MINERAL FRANCE, filiale de Sarp Industries, porte un **projet de création d'une installation de stockage de déchets dangereux ultimes de composition minérale (ISDD) sur la commune d'Hersin-Coupigny (62)**, pour une capacité maximale de 100 000 t/an de stockage. Ce projet qui vise à répondre, pour partie, aux besoins de stockage des déchets dangereux minéraux issus de l'industrie et des collectivités de la région Hauts-de-France, contribue aussi à soutenir son développement industriel, économique et urbain du territoire.

En automne 2022, à mon initiative, le projet a fait l'objet d'une **concertation préalable, organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP)**, qui a désigné M. Jean Raymond Wattiez garant de cette démarche. Tout au long de la concertation, il a veillé à la sincérité et au bon déroulement de celle-ci.

A l'issue de la procédure, en novembre 2023, le garant a publié un bilan, en formulant des recommandations concernant la poursuite du dialogue autour du projet. SARPI MINERAL FRANCE a répondu à ce bilan, en rendant publics les enseignements tirés de la concertation et les engagements pour la suite du projet. Les deux documents sont disponibles sur le site internet de la concertation.

Par le présent courrier, je souhaite vous informer de la **reprise de la concertation, sous forme d'une concertation continue qui durera jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, prévue en automne 2024**.

Pendant toute cette période, le public aura la possibilité de s'informer, d'adresser ses remarques et questions sur le projet via le site internet du projet (www.concertation-isdd-hersin.fr) ainsi que lors de **trois temps publics, dont le premier aura lieu le jeudi 1^{er} février 2024 à 18h à la salle des fêtes d'Hersin-Coupigny**. Il sera l'occasion de rappeler les conclusions de la concertation publique de 2022 et d'échanger sur les modalités de poursuite du projet. Je vous remercie de bien vouloir porter à la connaissance de vos administrés, à travers vos bulletins communaux et/ou vos sites internet, la mise en place de cette concertation continue.

Restant à votre entière disposition pour échanger sur le projet et sur la concertation continue, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations.

François GRUX



Directeur du Développement et de la Stratégie